

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 11 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 05/07/2024 Affichée le : 05/07/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - P. Legay – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : C. Delabarre - S. Guehl (donne pouvoir à H. Pautre) - S. Perdrix (donne pouvoir à P. Harou)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Losier

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 12	Votants : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 5 juillet 2024. Il remercie les personnes du conseil qui se sont investies pour l'organisation du concert baroque du 22 juin et notamment l'époux de Madame Pautre qui s'est chargé bénévolement de l'éclairage. Il remercie également les membres du conseil qui ont participé au déroulement des élections et la secrétaire de mairie qui est restée mobilisée durant les week-ends de scrutins pour veiller à la gestion des procurations de dernière minute.

1-Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 13 juin dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024.**
Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Modalités de partenariat avec la Siloge

Monsieur le Maire rappelle que la Siloge a décidé de vendre un logement qui était auparavant en location sans l'accord au préalable de la mairie. Or, la commune est défavorable à la vente des logements locatifs de la Siloge afin de préserver l'offre locative. Ce fait a été notifié à la Siloge comme à la Préfecture. Monsieur le Maire fait aussi part au conseil des différents échanges avec la Siloge à ce sujet.

Monsieur le Maire présente au conseil l'habitant qui s'est porté acquéreur du logement (auparavant loué en accord avec Siloge) venu exposer de quelle manière il a souscrit un compromis d'achat avec Siloge. Celui-ci relate également des différents travaux qu'il a effectués depuis qu'il habite le logement.

Le conseil à l'unanimité confirme qu'il est opposé à toute nouvelle vente des logements locatifs sauf nouvel accord avec Siloge. Il donne son accord exceptionnel à l'unanimité à la vente du logement faisant l'objet du compromis de vente engagé.

Siloge sera informée de la décision du conseil. Une réunion pour redéfinir le partenariat de la commune avec Siloge sera prochainement prévue.

3-Décision modificative du budget de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil que des plaques de rue ont été achetées mais qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit au compte 2152 pour s'acquitter de la facture correspondante. En conséquence, il propose au conseil de déduire 1000 € du compte 212 pour les attribuer au compte 2152.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à ces écritures comptables.

4-Proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux aux abords de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux prévus aux abords de la mairie et l'informe de l'avancement des demandes de subvention à cet effet. Concernant la maîtrise d'œuvre, il présente au conseil 2 devis et demande au conseil s'il veut attendre la réponse aux demandes de subventions avant de prendre une décision.

A la majorité, le conseil donne son accord au devis d'Abac géo pour un montant de 8 900 € HT sous réserve que les subventions soient attribuées, et autorise Monsieur le Maire le cas échéant à signer le devis d'Abac géo.

5-Etude de devis pour portails du cimetière et rambardes

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, responsable de la commission travaux, qui présente au conseil le devis de l'entreprise Pro Soud pour la création d'un nouveau portail pour le passage des véhicules et des piétons (portail est du cimetière), la rénovation provisoire du portail existant et deux autres portillons piétons (entrée du cimetière), la rénovation de la rambarde existante sur rampe d'accès église, et la création de 2 petites rambardes (descente mairie). Ce devis s'élève à 5 316 € TTC.

A l'unanimité, le conseil donne son accord aux travaux envisagés pour le montant correspondant au devis.

6-Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie de Cormeilles

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le compte de résultat et le bilan comptable 2022-2023 du groupe scolaire Saint Ouen dont fait partie l'école Sainte-Marie. 8 enfants de la commune sont scolarisés dans cette école en maternelle, 4 en primaire.

A l'unanimité, le conseil décide d'une participation de 650 € par enfant.

7-Renouvellement d'implantation d'un mobil-home

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de renouvellement de l'autorisation de maintien d'une implantation d'un mobil-home 879 route de Cavicourt en date du 1er mars 2024. Or, cette demande fait déjà suite à une précédente et Monsieur le Maire avait bien précisé au demandeur que cet accord n'était que provisoire et assujetti à l'avancement de ses travaux. Il demande au conseil de voter sur cette autorisation.

A la majorité, le conseil décide d'accorder ce renouvellement pour 1 an maximum à partir de la date de demande de renouvellement et précise qu'une nouvelle demande à l'issue de ce délai sera refusée. Le cas échéant, des dispositions pour le retrait du dit mobil-home seront prises.

8-Exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties et exonérations sur la cotisation foncières des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a été classée comme faisant partie du dispositif « France ruralités revitalisations » et que, parmi les mesures permises par ce nouveau dispositif, la commune peut décider d'exonérer les propriétés bâties de la taxe foncière et les entreprises de leur cotisation foncière.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas procéder à ces exonérations.

9-Annulation de la délibération 2024-4-5 désignant un assistant de prévention

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a pris une délibération (2024-4-5) le désignant comme assistant de prévention. Or, le centre de gestion de l'Eure informe qu'il ne peut pas être désigné en tant que tel et que seul un agent peut être désigné. De plus, le centre de gestion informe le conseil qu'une délibération n'est pas requise et qu'un simple arrêté doit être prononcé pour désigner un agent.

En conséquence, le conseil donne son accord pour que la délibération 2024-4-5 soit annulée. Un arrêté sera pris pour que la secrétaire de mairie soit désignée assistante de prévention de la commune.

Questions et informations diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles et la nouvelle convention a été transmise à la commune.

Madame Pautre informe le conseil de l'arrivée d'une nouvelle directrice et des différents mouvements de personnel de l'école publique de Cormeilles. Par ailleurs, un point sera fait fin août sur l'état d'avancement des travaux de l'école.

Le collège Europe remercie le conseil de la subvention attribuée.

Monsieur le Maire présente au conseil l'opération « Ville à joie ». Ville à joie est une initiative solidaire qui rassemblent des jeunes qui veulent faire revivre les villages pour y organiser des événements. Il s'agit pour la commune d'accueillir 1 ou 2 événements pour rassembler des commerces, des services de santé, des services publics ou encore des animations. Pour candidater, il faut déposer un dossier avant le 31 août pour une programmation en été 2025. Le conseil charge Monsieur le Maire de se renseigner davantage sur cette proposition.

Monsieur Drumare informe le conseil que les nouvelles concessions seront implantées dans l'agrandissement du cimetière.

Madame Lefevre mentionne qu'un habitant a signalé qu'un panneau de la commune était décelé. Le remplacement des panneaux de la commune étant prévu, un état des lieux sera fait sur l'intégralité de la commune.

Monsieur Touraine demande que le panneau de Saint-Pierre-de-Cormeilles à l'entrée de la commune soit remis à l'endroit. Le nécessaire sera fait. Il mentionne également que des jeunes se sont baignés au Frédet. Un panneau d'interdiction sera apposé. Pour la collecte du papier broyé de la mairie, il signale au conseil que le SDOMODE propose de souscrire une convention avec la mairie. Elle sera présentée au conseil ultérieurement. Il propose également au conseil d'investir dans un micro et une enceinte pour les événements de la mairie. Des devis seront soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

Madame Lefevre informe qu'il est possible de se procurer un composteur en bois auprès du SDOMODE pour 40 €. Le retrait du composteur se fait uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 02 32 43 14 75 ou en écrivant à l'adresse mail compost@sdomode.fr. Lors du rendez-vous pour obtenir le composteur, il faut se munir de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le règlement de 40€ se fait par carte bancaire ou espèces uniquement.

Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux drapeaux sont à commander.

Madame Dahinden informe le conseil qu'il n'y aura pas de trompettiste pour la messe de la fête Saint Matthieu. Le prix du repas pour la fête Saint-Matthieu sera fixé à 27 €. Une nouvelle réunion du comité des fêtes sera prochainement prévue.

Monsieur Legay signale des « nids de poules dangereux » route de Blangy. Monsieur Colas en signale également des problèmes concernant la voirie de la route de Thiberville. Monsieur le Maire se charge de demander une intervention au service voirie du département.

Mme Lemoine signale que des moutons ont été tués par un chien. Monsieur le Maire rappelle que la divagation des chiens est interdite sur la commune et que, le cas échéant, leurs maîtres sont responsables qu'ils peuvent causer.

Fin de la séance : 23h05

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 11/07/2024

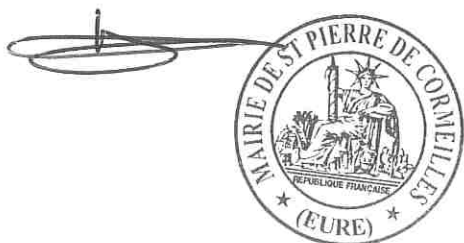
Affiché le : 30/09/2024

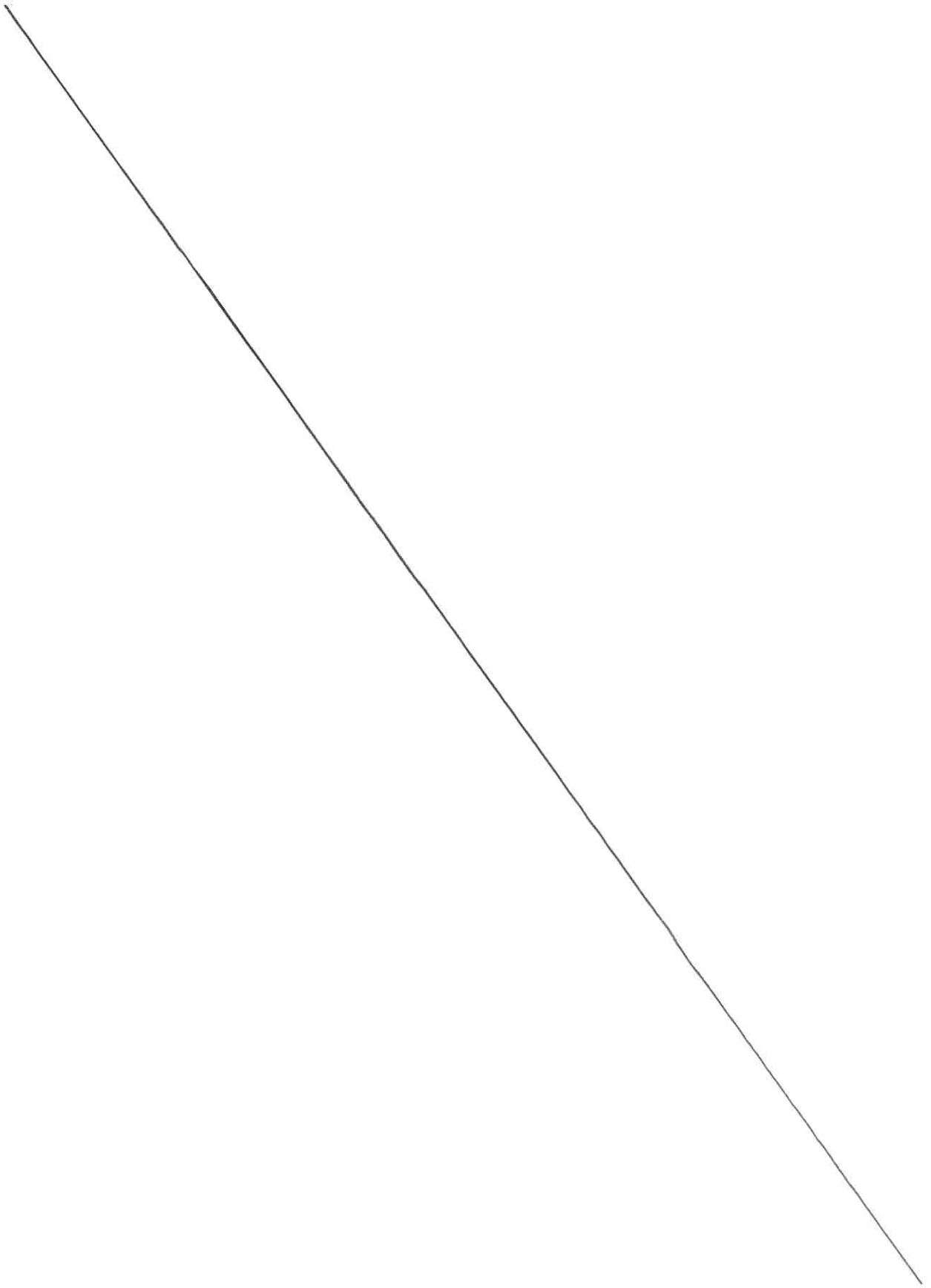
Le Maire,

Jacky LESAULNIER


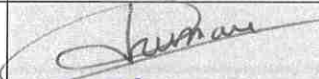

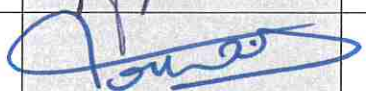
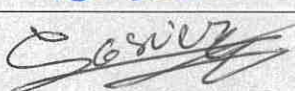


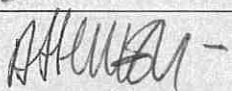
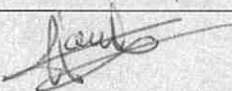
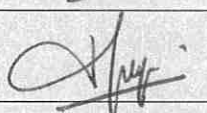



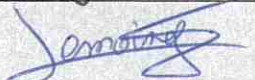
Le secrétaire de Séance :

Jacky Losier





Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 11 juillet 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie		x	Hélène Pautre	
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian		x		
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie		x	Harou Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent



Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

POUVOIR

Je soussigné (e).....Sophie GUEHL.....

Donne pouvoir à

.....Hélène PAUTRE.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....jeudi 11 juillet 2024.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....St Pierre de Cormeilles.....le.....10 juillet 2024.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir.

POUVOIR

Je soussigné (e) Perdre Sophie.....

.....

Donne pouvoir à

Mr Harce Pascal.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le Jeucl 11 Juillet 2024

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles le 07/07/24
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

